

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-133 du 20 Avril 1995

portant promotion au Grade Supérieur
d'un Officier des Forces Armées
Bénoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Bénoises ;
- VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des personnels Militaires des Forces Armées du Bénin et la Loi N°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°95-48 du 20 Février 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- SUR Proposition du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

LE CONSEIL des Ministres entendu en sa séance du 12 Avril 1995

SECRET :

Article 1er.- Le Capitaine CAPO-CHICHI D. Gatién des Forces Armées Bénoises est promu au grade de Chef d'Escadron pour compter du 1er Octobre 1994.

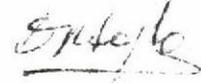
Article 2.- L'incidence financière découlant de la présente promotion est suspendue conformément à l'Ordonnance N°94-001 du 16 Septembre 1994 portant Loi de Finances pour la gestion 1994

.../...

Article 3.- Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 Avril 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON.-

Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC-MEPR-DN 4 MF 4 DPE-DLC-INSAE 6 EMA 10 AUTRES MINISTERES 18 EMAT 4 FA 2 FN 2 DSI 4 CAB/MIL 4 DGN 4 DGBM-DCF-DSDV 6 DCPT 2 ONEPI-GCONB 3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 ENA 2 INTERESSE 1 DOSSIER INTERESSE 1 ARCHIVES/CHRONOS 2.-